

QUICKPRIME PLUS

1. Identification de la substance/préparation et de la société/entreprise

1.1 Identification de la substance ou de la préparation:

Synonymes: aucun
No CAS : S.O.
No index CE : S.O.
No EINECS : S.O.
No RTECS : S.O.
Code NFPA : N.E.
Masse moléculaire : S.O.
Formule : S.O.

1.2 Utilisation de la substance/préparation:

Nettoyant

1.3 Identification de la société/entreprise:

Firestone Building Products
Ikaroslaan 75
B-1930 Zaventem
Tel. : +32 2 711 44 50
Fax : +32 2 721 27 18
Email: info@fbpe.be

1.4 Numéro d'appel d'urgence:

+32 70 245 245
Centre anti-poison
p/a Militair Hospitaal Koningin Astrid, Bruynstraat 1, B-1120 Brussel

2. Composition/information sur les composants

Composants dangereux	No CAS No EINECS/ELINCS	Conc. en %	Symbole de danger	Risques (phrases R)
heptane	142-82-5 205-563-8	42	F;Xn;N	11-38-50/53-65-67 (1)
toluène	108-88-3 203-625-9	42	F;Xn	11-38-48/20-63-65- 67 (1)

(1) Texte intégral des phrases R: voir point 16

3. Identification des dangers

- Facilement inflammable
- Irritant pour la peau
- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
- Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
- Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
- Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

QUICKPRIME PLUS

4. Premiers secours

- 4.1 Contact oculaire:**
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin
 - Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
 - Ne pas utiliser de produits neutralisants
- 4.2 Contact cutané:**
- Si l'irritation persiste: consulter service médical/médecin
 - Rincer immédiatement et abondamment à l'eau
 - Du savon peut être utilisé
- 4.3 Après inhalation:**
- En cas de troubles respiratoires: consulter service médical/médecin
 - Emmener la victime à l'air frais
 - Victime sans connaissance: maintenir voies aériennes libres
- 4.4 Après ingestion:**
- En cas de malaise: consulter service médical/médecin
 - Ne jamais faire boire si la victime est sans connaissance
 - Ne pas faire vomir

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- 5.1 Moyens d'extinction appropriés:**
- Eau pulvérisée
 - Mousse polyvalente
 - Poudre BC
 - Dioxyde de carbone
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter:**
- Jet d'eau plein est inefficace pour l'extinction
- 5.3 Risques particuliers:**
- Gaz/vapeur se propage au ras du sol: risque d'inflammation
 - Peut se charger électrostatiquement avec risque d'ignition
 - Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion
- 5.4 Instructions:**
- Refroidir les récipients fermés lorsque ceux-ci sont exposés au feu
 - Tenir compte des liquides d'extinction polluants
 - Modérer l'emploi d'eau, si possible la recueillir/l'endiguer
- 5.5 Equipement de protection spécial pour les pompiers:**
- Echauffement/feu: appareil à air comprimé/oxygène
 - Fuite importante/en milieu confiné: AR à air comprimé

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- 6.1 Protection individuelle/précautions individuelles:**
Voir points 8.2/8.3/13
- 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**
- Empêcher la pollution du sol et de l'eau
 - Empêcher toute propagation dans les égouts
 - Recueillir le produit qui se libère
 - Endiguer le liquide répandu
 - Essayer de réduire l'évaporation
- 6.3 Méthodes de nettoyage:**
- Absorber le liquide répandu dans un matériau inerte, p.ex.: sable/terre
 - Pelleter le produit absorbé dans fûts qui se referment
 - Recueillir soigneusement le produit répandu/les restes
 - Ne pas utiliser d'air comprimé pour le pompage
 - Rincer les surfaces souillées abondamment à l'eau
 - Nettoyer le matériel et les vêtements après le travail
 - Porter produit recueilli au fabricant/à instance compétente

QUICKPRIME PLUS

7. Manipulation et stockage

7.1 Manipulation:

- Observer une hygiène stricte
- Utiliser appareils/éclairage antiétincelles et antidéflagrants
- Prendre des mesures contre les charges électrostatiques
- Manipuler les récipients vides non nettoyés comme les pleins
- Ne pas rejeter les déchets à l'égout

7.2 Stockage:

- Tenir l'emballage bien fermé
- Conserver à température ambiante
- Conserver à l'abri des rayons solaires directs
- Temps de stockage limité
- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides, bases

Température de stockage	: 15/25	°C
Limite de quantité	: N.E.	kg
Durée de stockage	: 365	jours
Matériau pour l'emballage	:	
- approprié	: aucun renseignement disponible	
- à éviter	: aucun renseignement disponible	

7.3 Utilisations particulières:

- Voir les informations transmises par le fabricant

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1 Valeurs limites d'exposition:

heptane

TLV-TWA	:	mg/m ³	400	ppm
TLV-STEL	:	mg/m ³	500	ppm
OES-LTEL	: -	mg/m ³	500	ppm
OES-STEL	: -	mg/m ³	-	ppm
MAK	: 2100	mg/m ³	500	ppm
TRK	:	mg/m ³		ppm
MAC-TGG 8 h	: 1200	mg/m ³		
MAC-TGG 15 min.	: 1600	mg/m ³		
VME-8 h	: 2045	mg/m ³	500	ppm
VLE-15 min.	: -	mg/m ³	-	ppm
GWBB-8 h	: 1664	mg/m ³	400	ppm
GWK-15 min.	: 2085	mg/m ³	500	ppm
Valeur momentanée	:	mg/m ³		ppm
CE	: 2085	mg/m ³	500	ppm
CE-STEL	: -	mg/m ³	-	ppm

QUICKPRIME PLUS

toluène

TLV-TWA	:	mg/m ³	50	ppm
TLV-STEL	:	mg/m ³	-	ppm
OES-LTEL	:	mg/m ³	50	ppm
OES-STEL	:	mg/m ³	150	ppm
MAK	:	mg/m ³	50	ppm
TRK	:	mg/m ³		ppm
MAC-TGG 8 h	:	mg/m ³		
MAC-TGG 15 min.	:	mg/m ³		
VME-8 h	:	mg/m ³	100	ppm
VLE-15 min.	:	mg/m ³	150	ppm
GWBB-8 h	:	mg/m ³	50	ppm
GWK-15 min.	:	mg/m ³	-	ppm
Valeur momentanée	:	mg/m ³		ppm
CE	:	mg/m ³		ppm
CE-STEL	:	mg/m ³		ppm

Méthodes de prélèvement:

- n-Heptane (Hydrocarbons, BP 26 to 126 C)	NIOSH 1500
- n-Heptane	OSHA 7
- Toluene	NIOSH 4000
- Toluene	OSHA CSI
- Toluene	NIOSH 1500
- Toluene	OSHA 07
- Toluene (Hydrocarbons, aromatic)	NIOSH 1501

8.2 Contrôles de l'exposition:

8.2.1 Contrôle de l'exposition professionnelle:

- Mesurer régulièrement la concentration dans l'air
- Travailler sous aspiration locale/ventilation

8.2.2 Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement: voir point 13

8.3 Protection individuelle:

8.3.1 protection respiratoire:

- À une concentration de gaz/vapeurs élevée: masque à gaz avec filtre A

8.3.2 protection des mains:

- Gants
Matériau approprié: Néoprène
Caoutchouc nitrile
PVA

- Délai de rupture: N.E.

8.3.3 protection des yeux:

- Lunettes bien ajustables

8.3.4 protection de la peau:

- Protection de la tête/du cou
- Vêtements de protection
Matériau approprié: Néoprène
Caoutchouc nitrile
PVA

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations générales:

Etat physique (à 20°C) : Liquide
Odeur : Aromatique
Couleur : Gris

9.2 Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement:

Valeur pH : N.E.
Point/intervalle d'ébullition : 98 °C
Point d'éclair : -4 °C
Limites d'explosivité : 1.1/7.0 vol% (°C)
Pression de vapeur (à 20°C) : 48 hPa
Pression de vapeur (à 50°C) : N.E. hPa
Densité relative (à 20°C) : 0.79
Hydrosolubilité : Insoluble
Soluble dans : N.E.
Densité de vapeur relative : 3.0/3.7
Viscosité : N.E. Pa.s
Coefficient de partage n-octanol/eau : N.E.
Taux d'évaporation
par rapport à l'acétate de butyle : N.E.
par rapport à l'éther : N.E.

9.3 Autres informations:

Point/intervalle de fusion : N.E. °C
Température d'auto-ignition : N.E. °C
Concentration de saturation : N.E. g/m³

10. Stabilité et réactivité

10.1 Conditions à éviter/danger de réactivité:

- Stable dans les conditions normales

10.2 Matières à éviter:

- Tenir à l'écart de: sources de chaleur, sources d'ignition, agents d'oxydation, acides, bases

10.3 Produits de décomposition dangereux:

- Formation de CO et de CO₂ en cas de combustion

11. Informations toxicologiques

11.1 Toxicité aiguë:

DL50 orale rat	: N.E.	mg/kg
DL50 dermale rat	: N.E.	mg/kg
DL50 dermale lapin	: N.E.	mg/kg
CL50 inhalation rat	: N.E.	mg/l/4 h
CL50 inhalation rat	: N.E.	ppm/4 h

11.2 Toxicité chronique:

CE carc. cat.	: non repris
CE muta. cat.	: non repris
CE repr. cat.	: 3 (toluène)
Carcinogénicité (TLV)	: A4(toluène)
Carcinogénicité (MAC)	: non repris
Carcinogénicité (VME)	: non repris
Carcinogénicité (GWBB)	: non repris
Carcinogénicité (MAK)	: non repris
Mutagénicité (MAK)	: non repris
Tératogénicité (MAK)	: C (toluène)
Tératogénicité (MAK)	: - (heptane)
Classification IARC	: 3 (toluène)

11.3 Voies d'exposition:

ingestion, inhalation, contact oculaire et cutané
Attention ! La substance est absorbée par la peau

11.4 Effets aigus/symptômes:

- **APRÈS INHALATION**
- EXPOSITION À DE FORTES CONCENTRATIONS:
- Maux de tête
- Nausées
- Irritation des voies respiratoires
- Irritation des muqueuses nasales
- Etat de faiblesse
- Vertiges
- Dépression du système nerveux central
- Narcose
- Confusion mentale
- Ivresse
- Troubles de coordination
- Troubles de capacité de réaction
- Vision trouble
- Pertes de connaissance
- **APRÈS INGESTION**
- Risque de pneumonie aspiratoire
- Nausées
- Douleurs abdominales
- Dépression du système nerveux central
- Symptômes similaires à ceux observés après inhalation
- **APRÈS CONTACT AVEC LA PEAU**
- Picotement/irritation de la peau
- **APRÈS CONTACT OCULAIRE**
- Irritation du tissu oculaire

11.5 Effets chroniques:

- Risques possibles pour le fœtus
- Risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
- Entraîne des lésions neurologiques
- Non repris dans classe de carcinogénicité (IARC,CE,TLV,MAK)

QUICKPRIME PLUS

- Non repris dans classe de mutagénicité (CE,MAK)

QUICKPRIME PLUS

- **APRÈS EXPOSITION/CONTACT PROLONGÉ OU RÉPÉTÉ:**
- Peau sèche
- Eruption/dermatite
- Atteinte du système nerveux
- Tremblements
- Troubles de la mémoire
- Troubles de la concentration
- Vision trouble
- Atteinte cérébrale
- Troubles du rythme cardiaque
- Modification du taux sanguin/de la composition sanguine

12. Informations écologiques

12.1 Ecotoxicité:

heptane:

- CL50 (96 h) : 375 mg/l (TILAPIA MOSAMBICA)
- CE50 (48 h) : 0.2 mg/l (CHAETOGAMMARUS MARINUS)
- CE50 (8 h) : 1.5 mg/l (ALGAE)

12.2 Mobilité:

- **Composés organiques volatiles (COV): 84%**
- Insoluble dans l'eau
- La matière flotte sur l'eau

Pour d'autres propriétés physico-chimiques, voir point 9

12.3 Persistance et dégradabilité:

- **biodégradation BOD₅** : N.E. % ThOD
- **eau** : - Aucun renseignement disponible
- **sol** : T ½: N.E. **jours**

12.4 Potentiel de bioaccumulation:

- log P_{ow} : N.E.
- BCF : N.E.

12.5 Effets nocifs divers:

- **WGK** : 2 (Classification basée sur composants selon Verwaltungsvorschrift wassergefährender Stoffe (VwVwS) du 17 mai 1999)
- **Effet sur la couche d'ozone** : Non dangereux pour la couche d'ozone (1999/45/CE)
- **Effet de serre** : Aucun renseignement disponible
- **Effet sur le traitement des eaux usées** : Aucun renseignement disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Dispositions relatives aux déchets:

- Code de déchet (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 07 06 04* (autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques)
- Déchets dangereux (91/689/CEE)

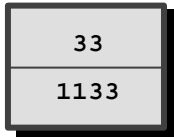
13.2 Méthodes d'élimination:

- Ne pas rejeter à l'égout ou dans l'environnement
- Porter à un centre agréé de collecte des déchets

13.3 Emballages:

- Code de déchet emballage (91/689/CEE, Décision 2001/118/CE de la Commission, J.O. L47 du 16/2/2001): 15 01 10* (emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus)

14. Informations relatives au transport



- 14.1 Classification de la matière selon les recommandations de l'ONU
- | | |
|--|--------|
| No. ONU | : 1133 |
| CLASSE | : 3 |
| SUB RISKS | : - |
| GROUPE D'EMBALLAGE | : II |
| DÉSIGNATION DE LA MARCHANDISE | : |
| UN 1133, Adhésifs, Disposition spéciale 640D | |
- 14.2 ADR (transport routier)
- | | |
|----------------------------------|------|
| CLASSE | : 3 |
| GROUPE D'EMBALLAGE | : II |
| CODE DE CLASSIFICATION | : F1 |
| ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES | : 3 |
| ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS | : 3 |
- 14.3 RID (transport par rail)
- | | |
|----------------------------------|------|
| CLASSE | : 3 |
| GROUPE D'EMBALLAGE | : II |
| CODE DE CLASSIFICATION | : F1 |
| ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES | : 3 |
| ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS | : 3 |
- 14.4 ADNR (voies navigables intérieures)
- | | |
|----------------------------------|------|
| CLASSE | : 3 |
| GROUPE D'EMBALLAGE | : II |
| CODE DE CLASSIFICATION | : F1 |
| ETIQUETTE DE DANGER SUR CITERNES | : 3 |
| ETIQUETTE DE DANGER SUR COLIS | : 3 |
- 14.5 IMDG (transport maritime)
- | | |
|--------------------|------------|
| CLASSE | : 3 |
| SUB RISKS | : - |
| GROUPE D'EMBALLAGE | : II |
| MFRAG | : - |
| EMS | : F-E, S-D |
| POLLUANT MARIN | : - |
- 14.6 ICAO (transport aérien)
- | | |
|---|------------|
| CLASSE | : 3 |
| SUB RISKS | : - |
| GROUPE D'EMBALLAGE | : II |
| INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE PASSENGER AIRCRAFT | : 305/Y305 |
| INSTRUCTIONS D'EMBALLAGE CARGO AIRCRAFT | : 307 |
- 14.7 Précautions spéciales relatives au transport : aucun
- 14.8 Limited quantities (LQ) :

Lorsque les matières et leurs emballages répondent aux conditions établies dans le chapitre 3.4 de l'ADR/RID/ADNR, **seules** les prescriptions suivantes devront être observées:

Sur chaque colis doit figurer un losange avec l'inscription suivante:

- 'UN 1133'

ou, dans le cas de marchandises différentes ayant différents numéros d'identification transportées dans un même colis:

- les lettres 'LQ'

15. Informations réglementaires

Étiquetage conforme aux directives 67/548/CEE et 1999/45/CE



Facilement inflammable



Nocif



Dangereux pour
l'environnement

contient : toluène; heptane

R11	:	Facilement inflammable
R38	:	Irritant pour la peau
R48/20	:	Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R50/53	:	Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R63	:	Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R65	:	Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R67	:	L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges
S07/09	:	Conserver le récipient bien fermé dans un endroit bien ventilé
S16	:	Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelle - Ne pas fumer
S33	:	Eviter l'accumulation de charges électrostatiques
S36/37	:	Porter un vêtement de protection et des gants appropriés
S60	:	Eliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux
S61	:	Eviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité

16. Autres informations

Les informations contenues dans cette FDS sont données en toute bonne foi et constituent notre meilleure connaissance en la matière. L'information a été rédigée de manière à ce que la manipulation, l'utilisation, le stockage, le transport et l'élimination soient effectués correctement et en toute sécurité, et ne doit pas être considérée comme garantie ou spécification de qualité. L'information est uniquement valable pour le produit même, et pourrait ne plus être valable quand le produit est utilisé en combinaison avec d'autres produits, ou dans des processus, sauf mention contraire dans le texte.

S.O. = SANS OBJET
N.E. = NON ÉTABLI
(*) = CLASSIFICATION INTERNE (NFPA)

Valeurs limites:

TLV : Threshold Limit Value - ACGIH USA
OES : Occupational Exposure Standards - Royaume-Uni
MEL : Maximum Exposure Limits - Royaume-Uni
MAK : Maximale Arbeitsplatzkonzentrationen - Allemagne
TRK : Technische Richtkonzentrationen - Allemagne
MAC : Maximale aanvaarde concentratie - Pays-Bas
VME : Valeurs limites de Moyenne d'Exposition - France
VLE : Valeurs limites d'Exposition à court terme - France
GWBB : Grenswaarde beroepsmatige blootstelling - Belgique
GWK : Grenswaarde kortstondige blootstelling - Belgique
CE : Valeurs limites d'exposition professionnelle de caractère indicatif - directive 2000/39/CE

I : Fraction inhalable = **T** : Poussières totales = **E** : Einatembarer Aerosolanteil
R : Fraction respirable = **A** : Alveolengängiger Aerosolanteil (fraction alvéolaire)
C : Ceiling limit (valeur plafond)

a: aérosol	r: rook/Rauch	(fumée)
d: damp (vapeur)	st: stof/Staub	(poussière)
du: dust (poussière)	ve: vezel	(fibre)
fa: Faser (fibre)	va: vaper	
fi: fibre	om: oil mist	(brouillard d'huile)
fu: fumée	on: olienevel/Ölnebel	(brouillard d'huile)
p: poussière	part: particules	

Toxicité chronique:

K : Liste des substances et processus cancérogènes - Pays-Bas

Texte intégral de toute phrase R visée au point 2:

R11 : Facilement inflammable
R38 : Irritant pour la peau
R48/20 : Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation
R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique
R63 : Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant
R65 : Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion
R67 : L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges